



AVIS PUBLIC

Dépôt du budget de l'année 2016 et du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, avis public est donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion sera tenue à **19 h, le jeudi, 17 décembre 2015**, en la salle du conseil, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Au cours de cette séance, le budget pour l'année 2016 et le programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 seront adoptés.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce budget ou ce programme triennal d'immobilisations.

Fait à Bois-des-Filion, ce 17 novembre 2015.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier